

CONTRATS D'ASSURANCES DE LA VILLE
AVENANTS AU MARCHÉ 19S13 – LOT 3
ASSURANCES VEHICULES

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de services n° 19S13 (Lot n°3) signé avec la SMACL pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et en particulier le lot 3 correspondant au contrat d'assurance des véhicules,

Considérant la mise à jour du parc automobile assuré pour l'année en cours,

DECIDE :

Article 1 :

Un avenant au marché n° 19S13 – Lot 3 est signé avec la société SMACL ASSURANCES, domiciliée à NIORT (79031), 141 avenue Salvador Allende, pour la mise à jour du parc de véhicules assurés.

Article 2 :

Le montant de cet avenant est de 1.537,26 €, ce qui porte la cotisation 2023 à 59.132,94 €/TTC.

Article 3 :

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 24 novembre 2023,

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

27 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231124-DEC2023-116-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023